



# **Charte d'utilisation du panneau d'information électronique**

## **Préambule**

La commune diffuse tout au long de l'année dans ses supports d'information, ses informations, les actualités des associations et structures diverses de Saint-Barthélemy.

Afin de répondre à une demande croissante d'outils de communication, la commune a décidé d'installer un panneau d'information électronique.

Ce dernier est implanté dans l'angle de la rue de la poste et rue de la Gare, lieu stratégique permettant de capter différents flux de circulation (piétons, automobilistes etc)

L'affichage électronique est un média qui présente l'intérêt d'une grande souplesse d'utilisation, de réactivité et un impact visuel fort. Il offre un support de communication événementiel, permettant d'annoncer les informations et les manifestations majeures de la commune

Il est destiné à l'information municipale et la communication événementielle des associations.

En tant que vecteur d'information instantanée et réactive, il complète la gamme de supports de communication déjà mise en place par la commune de Saint-Barthélemy

Il résulte également d'une volonté municipale de préserver le cadre de vie, en luttant contre l'affichage sauvage et les nuisances visuelles.

## **Article 1 : Objectifs et enjeux du panneau d'information électronique**

L'objectif premier du panneau d'information électronique est la diffusion d'une information de proximité à destination des habitants de Saint-Barthélemy

### Objectifs de communication :

- Mettre en place une communication de proximité répondant à des critères de lisibilité, visibilité et attractivité de l'information.
- Faire mieux connaître aux citoyens les services qui leur sont offerts, les événements de la vie locale, les mutations en cours et à venir.
- Diffuser des messages adaptés et attractifs pour la population, compréhensibles par tous et répondant à un besoin réel d'information.

### Enjeux :

- Déterminer l'information la plus pertinente et la plus adaptée à ce type de support
- Faire cohabiter harmonieusement l'ensemble des moyens de communication présents dans la commune.

## **Article 2 : Responsabilité politique et administrative de l'information**

La diffusion des informations sur les panneaux d'information électroniques est placée sous la responsabilité politique de Madame Le Maire, qui peut, en fonction des circonstances, déléguer ce rôle à l' élu de son choix.



# **Charte d'utilisation du panneau d'information électronique**

## **Article 3 : Informations susceptibles d'être diffusées**

Les informations susceptibles d'être diffusées sur les panneaux d'information électroniques doivent répondre aux conditions précisées ci-dessous.

### **Conditions d'origine**

Informations émanant :

- De la commune (et de ses différents services) ou du CCAS
- De la communauté de commune « Baud Communauté »
- Des associations de Saint-Barthélemy (loi 1901) ayant leur siège social à Saint-Barthélemy

### **Conditions de contenu**

Informations concernant :

- La vie et l'action municipale : réunions du Conseil Municipal, cérémonie officielles, horaires des services, initiatives diverses, travaux d'urbanisme ou de voirie, services à l'habitant...
- Les événements sportifs, éducatifs, culturels, promotionnels, festifs et/ou conviviaux qui contribuent au dynamisme et à l'animation de Saint-Barthélemy : manifestations, spectacles, concerts, conférences, expositions...
- Lorsqu'ils sont d'origine associative, ces événements doivent en outre concerner un public plus large que les membres de l'association et leurs proches et concerner des manifestations publiques, se déroulant sur Saint-Barthélemy

Sont en conséquence écarté(e) s :

- Les annonces relatives aux activités que les associations proposent à leurs propres membres et aux réunions de leurs instances statutaires,
- Les messages à caractère personnel, politique, religieux, syndical, confessionnel, commercial ou publicitaire,
- Les informations qui ne concernent pas directement la vie de Saint Barthélemy
- Toute forme d'expression incompatible avec les valeurs républicaines, contraire aux bonnes mœurs et/ou susceptible de troubler l'ordre public.

### **Conditions de transmission (modalités, délais)**

La transmission des informations s'effectue auprès de **l'accueil de la Mairie** pour les informations associatives et autres types d'informations : **au moins 15 jours ouvrés** avant la date souhaitée pour leur première diffusion.

Au moyen du « formulaire de demande de diffusion d'un message », dont les modalités d'utilisation sont précisées à l'article 4 ci-dessous.

Aucune demande de diffusion d'information, ni de modification du message diffusé, ne pourra être prise en compte si elle n'est pas formalisée sur le formulaire de demande de diffusion d'un message



# **Charte d'utilisation du panneau d'information électronique**

## **Article 4 : Procédure de transmission des informations**

Le formulaire de demande de diffusion d'un message, qu'il est possible de reproduire par ses propres moyens, sont disponibles à l'accueil de la mairie, au centre culturel ou sur le site web de la commune [www.saint-barthelemy56.fr](http://www.saint-barthelemy56.fr) (rubrique : vie associative). Privilégier le formulaire de demande en ligne

Les fiches doivent être transmises par courrier, ou par voie électronique ou directement à l'accueil de la Mairie.

### **Toute Fiche de liaison doit comporter :**

- L'identification de la collectivité, du service, de la structure ou de l'association à l'origine de l'information transmise,
- Le nom et les coordonnées (numéro de téléphone et adresse mail) de l'expéditeur qui sera aussi la personne à contacter pour d'éventuelles informations complémentaires,
- Le message à faire passer et à saisir sur les lignes prévues à cet effet avec un titre (maximum 8 lignes de 15 caractères, en comptant les espaces), ainsi que la rubrique concernée.
- La date souhaitée pour la première diffusion (en général 15 jours avant l'événement concerné),
- Le pictogramme facultatif (un pictogramme par message) sous format .mpeg, .jpeg, .gif, à transmettre par mail [contact@saint-barthelemy56.fr](mailto:contact@saint-barthelemy56.fr)
- L'engagement de prévenir dans les plus brefs délais et au moyen d'un nouveau formulaire « demande de diffusion d'un message », de toute modification concernant l'information transmise (annulation de l'événement annoncé, changement de date ou de lieu, etc.),
- La signature de l'expéditeur.

## **Article 5 : Examen des demandes**

Dans tous les cas, le document sera retourné en accusant réception de la demande, confirmant ou non la diffusion de l'information et mentionnant les dates de diffusion sera adressée à l'expéditeur sous 5 jours ouvrables, par mail.

Toute demande ne respectant pas cette procédure ne sera pas prise en compte (appel téléphonique, demande sur papier libre, message électronique, fiche incomplète).

Le demandeur devra informer la mairie de tout changement (annulation ou report de l'événement à annoncer) dans les meilleurs délais.

De même que la mairie devra informer les émetteurs de tout problème technique sur le matériel mettant en cause la diffusion de l'information à la date souhaitée.



# **Charte d'utilisation du panneau d'information électronique**

## **Article 6 : Validation des messages**

Pour des raisons de lisibilité, de pertinence et d'efficacité, la commune de Saint-Barthélemy se réserve le droit de raccourcir ou de modifier les messages qui lui sont proposés et de changer la rubrique proposée par l'émetteur.

Avant d'être diffusés, les messages sont validés par Madame le Maire, qui peut, en fonction des circonstances, déléguer ce rôle à l' élu de son choix.

Par ailleurs, la municipalité se réserve le droit de remplacer instantanément le contenu en cours de diffusion par des messages d'urgence destinés à la population.

## **Article 7 : Présentation des messages**

Les messages sont diffusés en boucle. Ils se composent de texte + pictogramme (sous réserve des possibilités d'exploitation de ce dernier).

Les informations sont classées par rubriques préalablement définies comme suit :

Sécurité civile ou police du Maire

Informations pratiques

Mairie

Spectacles & Expositions

Festivités

Tourisme

Associations

Divers

Fait à Saint-Barthélemy, Le

Yolande Kervarrec

Maire